

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers L'an deux mil dix-huit, le vendredi 2 février à 20h30 s'est réuni
En exercice : 10 le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses
Présents : 7 séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy
Votants : 9 Closet, Maire.
Absents : 3
Exclus : /

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Jean-François HERBE,
Jean-Louis ADDE, Géraldine VALOGNES, Jean-Pierre LEHADOUÉY, Gaëtan
LE CORVEC

Etaient excusés : MM. Evelyne COANTIEC (donne procuration à Guy CLOSET),
Jonathan DRAMARD, Mathilde MONTIGNY (donne procuration à Isabelle EVE)

Date de convocation : Etaient absents : /
26/01/2018
Date d'affichage : Secrétaire de séance : Gaëtan LE CORVEC
26/01/2018

Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2017

Objet : délibération sur le branchement et l'emplacement du distributeur de pain

Monsieur le Maire propose la mise à disposition d'un distributeur automatique de pain. Ce distributeur de pain serait approvisionné tous les jours en pain frais par le boulanger de SAINT-GERMAIN-SUR-AY. La commune aurait à sa charge la dépense d'électricité, très minime, évaluée à 7 euros par mois.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide du branchement et de l'installation provisoire, pour une durée de 6 mois, de ce « DISTRIPAIN ». Il sera situé sur le parking derrière la Mairie.

Objet : délibération sur l'effacement des réseaux électriques au Hamel Es Clos

Monsieur le Maire présente le devis pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage et de télécommunications rue du Hamel Es Clos. Le SDEM propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 109 000 € HT. Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune s'élève à 24 500 €.
Après en avoir délibéré et à 8 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal décide de réaliser ces travaux courant 2018 à hauteur de 24 500 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Objet : délibération sur le coût des effacements des réseaux électriques rue du Bourg et rue des Ecoles

Monsieur le Maire présente le devis pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications rue du Bourg et rue des Ecoles. Le SDEM propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 169 000 € HT. Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune s'élève à 38 000 €.
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de réaliser ces travaux courant 2018 à hauteur de 38 000 € et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Objet : délibération pour une demande de DETR concernant la rénovation de l'éclairage public au centre bourg

Monsieur le Maire informe avoir déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR pour des travaux de rénovation de l'éclairage public aux normes CEE rue des Ecoles, rue du Bourg et à l'entrée du village Hamel Es Clos. Le prix des lanternes LED s'élève à 800 € HT l'unité soit un total de 16 000 € HT (15 unités pour la rue du Bourg et la rue des Ecoles et 5 unités à l'entrée du village Hamel Es Clos). Il est également prévu la fourniture et la pose d'une armoire de commande d'éclairage public avec une horloge astronomique pour un montant de 2 500 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Objet : délibération sur la réparation de l'armoire d'éclairage rue de la Mer suite à l'orage du 29/12/2017

Une déclaration de dommages électriques survenus le 29/12/2017 a été enregistrée auprès de l'assurance de la Commune concernant l'armoire d'éclairage rue de la Mer. Un expert interviendra le 22 février 2018. Monsieur le Maire présente le devis de la société SARLEC pour la réparation de cette armoire d'un montant de 3 900 € TTC.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide la réparation de l'armoire d'éclairage rue de la Mer pour un montant de 3 900 € TTC et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférents.

Objet : point sur les effacements des réseaux électriques rue du Rivage et de la Lucerie

L'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications rue du Rivage et de la Lucerie sera étudié en 2019.

Objet : projet des effacements des lignes hautes tensions au lotissement Courlis, Charrière des Délabres

Des travaux de renouvellement de lignes hautes tensions Chemin Pouillat et Charrière des Délabres seront réalisés courant de l'année 2018. Il est prévu de remplacer le réseau aérien par du réseau souterrain. Ces travaux seront réalisés et pris en charge par ENEDIS.

Objet : point d'avancement des travaux d'assainissement collectif

Les travaux de réseaux ont débuté en janvier. Des demandes d'alimentation et de branchement auprès de la SAUR et d'ENEDIS ont été déposées pour les deux postes de refoulement. Les travaux de la station devraient commencer en avril.

Objet : délibération sur la convention pour la prestation d'instruction des autorisations de droit des sols

La dissolution du Syndicat Mixte du Pays de Coutances au 31 décembre 2017 nécessite une nouvelle organisation pour garantir la continuité du service urbanisme ADS mis en œuvre par le syndicat. L'ensemble du personnel du syndicat, et notamment le service précité, devient communautaire à compter du 1^{er} janvier 2018. Il convient donc de régulariser les nouvelles conventions entre Coutances Mer et Bocage et les communes qui la sollicitent pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la convention entre Coutances Mer et Bocage et la commune concernant la prestation du service ADS pour l'instruction des autorisations et actes d'urbanisme au profit de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

Objet : délibération pour un accord d'une subvention à SILEBAN dans le cadre d'une étude de caractéristique des eaux de lavage liées aux activités légumières

Monsieur le Maire présente un courrier de la Société d'Investissement Légumière et maraîchère de Basse Normandie (SILEBAN). La commune est concernée par trois exploitations.

Après en avoir délibéré et à 8 voix pour et 1 voix contre, le conseil municipal décide d'attribuer une subvention d'un montant de 255 euros à SILEBAN.

Objet : délibération zéro phyto

Monsieur le Maire rappelle que l'Agence de l'Eau Seine Normandie peut apporter une aide financière pour la réalisation de travaux relatifs à l'approvisionnement public en eau potable. Depuis le 1er janvier 2016, pour qu'un maître d'ouvrage soit éligible à ces aides il doit respecter le critère rédigé ainsi : « Le maître d'ouvrage et les communes bénéficiaires sont engagés dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont ils assurent la gestion ». Cet engagement doit être justifié par une délibération de l'organe délibérant de la collectivité maître d'ouvrage et de ses membres.

Considérant l'impact des produits phytosanitaires sur la santé et sur l'environnement,

Considérant les intérêts que présentent la réduction voire l'arrêt de l'usage des produits phytosanitaires, Considérant le critère d'éligibilité aux aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et l'impact financier que peut représenter l'absence ou la minoration de ces aides pour la réalisation de travaux liés à l'eau potable,

Après en avoir délibéré et à 6 voix pour et 3 voix contre, le conseil municipal décide

- que la commune de BRETTEVILLE-SUR-AY s'engage dans une démarche avec un objectif « zéro phyto » pour les espaces publics dont il assure la gestion,

- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette décision et l'autoriser à signer les documents afférents à ce dossier

Objet : avancement du projet de la mise en place des ganivelles

Monsieur le Maire informe d'un projet de mise en place des ganivelles de la cale principale à la Charrière du Pilet. Les ganivelles forment un deuxième rempart à la dégradation des dunes. Le premier niveau est apporté par les fascines. Les descentes principales seront préservées et plusieurs possibilités seront offertes aux habitants.

Objet : orientations budgétaires 2018

Monsieur le Maire présente les résultats prévisionnels de fonctionnement et d'investissement de la commune de l'exercice 2017 ainsi que du budget assainissement. Les résultats définitifs seront présentés au prochain conseil municipal.

Objet : Questions diverses

- une demande d'aide à l'archivage a été effectuée auprès du Centre de Gestion de la Manche et du Département. Un premier travail de tri doit être réalisé
- le conseil municipal accepte de déposer une demande de subvention au conseil régional pour l'installation de deux panneaux touristiques
- le projet de la mise en place d'un rond point est toujours à l'étude
- la demande d'un professionnel pour exploiter le local à la plage en fabrique de bières doit faire l'objet d'une pré étude sur la faisabilité
- Monsieur le Maire suggère la création d'une commission pour l'établissement d'un plan pluriannuel d'entretien des cours d'eau avec le concours des riverains exploitants (cartographie, état de l'existant et planification)
- des travaux d'entretien de salle de bain des logements communaux seraient à réaliser
- l'extension d'une semaine supplémentaire de l'implantation du chapiteau demandée par l'association brettevillaise des pêcheurs plaisanciers du 6 au 12 juillet 2018, présentée en séance, n'est pas retenue par le conseil. Ce dernier souhaite maintenir et préserver la durée habituelle de mi-juillet à mi-août acquise au fil des années dans l'intérêt général et la compréhension des habitants et des riverains. Cette durée est inscrite dans le cadre du traditionnel programme estival déjà bien établi et diversifié

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.